

Mairie d'Auzerville-Tolosane



DEPARTEMENT DE LA HAUTE -GARONNE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
8 allée de la Durante
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tel : 05 61 73 53 10
Courriel : ccas.mairie@auzeville31.fr

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES DU MARDI 1^{er} OCTOBRE 2019 A 18H00

Sous la Présidence de Madame Nicole REULET

- Présents** Mesdames Sandrine GAILLARD, Monique RAYNAUD, Denise LEVADE, Claudy SICHY, Solange MICHEL et Farida VINCENT.
Messieurs Nicolas DRUILHE et François-Régis VALETTE.
- Absents excusés** Mesdames Chantal BELLOCQ, Françoise GELLIN, Jacqueline RATIER, Christelle TURROQUE. Bakhta KELAFI, Jérémie JAUZE et Odile BLANC.
Messieurs Dominique LAGARDE et Christian MORA

ORDRE DU JOUR

1. Point sur les logements sociaux
2. Les Aînés :
 - Semaine Bleue
 - Repas annuel des Aînés
 - Bilan voyage annuel
3. Projet Résidence Séniors
4. Information sur les tarifs ALSH et la restauration scolaire
5. Questions et communications diverses

I – POINT SUR LES LOGEMENTS SOCIAUX

Nous commençons par expliquer comment fonctionne l'attribution des logements sociaux.

Les logements sociaux se composent de trois financements différents : le PLAI, le PLUS et le PLS soumis à des conditions de ressources (tableau ci-dessous).

Le Prêt Locatif d'Intégration (plafond le plus bas) : destiné aux ménages cumulant difficultés sociales et économiques.

Le Prêt Locatif à Usage Social (plafond intermédiaire) : prêt le plus fréquemment mobilisé et prend en compte un objectif de mixité sociale.

Le Prêt Locatif Social (plafond le plus haut) : essentiellement pour du logement ordinaire pour les classes moyennes.

Chaque logement appartient à un réservataire. Il existe 4 types de réservataires principaux.

1. Action logement (les salariés du privé d'une entreprise de plus de 20 salariés qui cotisent au 1% logement).
2. Préfecture-prioritaire (des personnes qui bénéficient du dossier **Droit Au Logement Opposable**)
 - Les usagers pouvant bénéficier du **DALO** sont les Sans abris, les hébergés chez un tiers ou dans des structures telles que (foyer d'hébergement, Centre d'Hébergement pour la réinsertion Sociale, logements conventionnés d'urgence...), les personnes ayant effectué une demande de logement social depuis plus de 3 ans, des usagers vivant dans des logements reconnus insalubres et des usagers en procédure d'expulsion....
3. Conseil Départemental (Garantie (financement PLAI) : dossier **Commission Sociale d'Examen + Subvention** : (financement PLUS))
 - Les usagers pouvant bénéficier du dossier **CSE** sont sensiblement les mêmes que pour le DALO. Ce dossier est soumis à un quotient familial très bas (moins de 700€ pour une personne seule). Uniquement pour des personnes pas locataires d'un logement social.
Il n'est pas rare de faire le DALO et le CSE en même temps. La reconnaissance DALO ou CSE est de plus en plus difficile à obtenir. Le Conseil Départemental peut attribuer un CSE + c'est-à-dire que les familles peuvent être éligible au réservataire Conseil Départemental et Préfecture.
4. Mairie

Officiellement, la Mairie n'a la main mise que sur les réservataires Mairie qui sont peu nombreux.

Cependant, Mesdames Katia DUARTE et Eléa SOULLARD ont pu mettre en place des partenariats avec certains des réservataires.

Conseil Départemental subvention (financement PLUS) : Madame Pruvot et Monsieur Bagneris Conseillers Départementaux de la Haute-Garonne, positionnent des candidats avec un dossier CSE ou des situations qu'ils jugent difficiles.

Préfecture-Prioritaire : le CCAS n'est pas en lien direct avec la Préfecture, mais par le biais des bailleurs sociaux, arrive (très rarement) que l'on nous rétrocède un logement pour un administré.

Action logement : depuis que tous les 1% logement ont fusionnés, il est très difficile pour le CCAS de récupérer ces logements.

5. Bailleurs sociaux

Les bailleurs sociaux ont quelques logements. Ils peuvent les rétrocéder à la Mairie.

Tous les bailleurs sociaux de la commune excepté CDC Habitat, à réception d'un préavis que ce soit n'importe quel réservataire nous demande si le CCAS a des candidatures respectant le financement du logement et son contingent.

Le CCAS a un classeur regroupant toutes les personnes se faisant connaître soit directement auprès d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale ou auprès de Monsieur le Maire.

Ce classeur trie les demandes en fonction des typologies, des réservataires et des financements. Nous pouvons donc avoir une veille et une connaissance des ménages positionnés.

La loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013, relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logements sociaux, élaborée par Cécile DUFLOT impose le renforcement des dispositions introduites par l'article 55 de la loi « SRU » : relèvement de l'objectif de 20 à 25 % de logement social par commune de plus de 3500 habitants et possibilité de quintuplement des pénalités.

- Mairie 3 logements (dont 1 logement conventionné Allocation Logement Temporaire)
- CDC Habitat 33 logements + 481 logements étudiants sociaux
- Les Chalets 20 logements
- Promologis 59 logements + 200 logements étudiants sociaux
- Cité Jardins 34 logements
- CILEO Habitat 58 logements
- 3F 5 logements
- MESOLIA (bailleur) → programme à venir fin 2020 début 2021 → 20 logements
- GREEN CITY (promoteur) → programme à venir fin 2020 début 2021, le bailleur n'est pas encore connu → 13 logements
- Argento 2 :

Il y a environ 209 logements sociaux familiaux et 681 logements sociaux étudiants sur la commune d'Auzeville-Tolosane. Actuellement, la préfecture comptabilise 35% de logements sociaux sur la commune car les logements sociaux étudiants sont compris dans le calcul. En comptant uniquement les logements sociaux familiaux, la commune serait à environ 9% donc très loin des 25% demandés pour une commune de plus de 3500 habitants. La commune devrait construire 70 logements sociaux familiaux/an.

Tableau récapitulatif en fonction des financements des logements basé sur le Revenu Fiscal de Référence annuel :

Composition du foyer	Logement financé à l'aide d'un PLAI	Logement financé à l'aide d'un PLUS	Logement financé à l'aide d'un PLS
1 personne seule	11 342€	20 623€	26 810€
2 personnes sans aucune personne à charge	16 525€	27 540€	35 802€
3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge	19 872€	33 119€	43 055€
4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charges	22 111€	39 982€	51 977€
5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charges	25 870€	47 035€	61 146€
6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charges	29 155€	53 008€	68 910€
Personne supplémentaire	+ 3 252€	+ 5 912€	+ 7 686€

Plafonds de ressources à compter du 1^{er} janvier 2019

II – LES AINES

❖ Semaine Bleue

Du 7 au 13 octobre 2019 :

Sensibiliser tous les administrés Auzevillois concernant la semaine bleue (sensibilisation au public sénior)

RETOUR AUX SOURCES : TRUCS & ASTUCES DES GRANDS-PARENTS « POUR UNE SOCIETE PLUS RESPECTUEUSE DE LA PLANETE : ENSEMBLE AGISSONS »

Objectif :

- Rompre l'isolement des personnes âgées
- Lien intergénérationnel
- Sensibiliser les Aînés à la démarche écologique
- Valoriser les bienfaits de ces concepts et les impliquer au quotidien d'une démarche éco responsable
- Valoriser les connaissances des Aînés
- Mobiliser les administrés de la commune ainsi que les professionnels qui gravitent autour de ce public

Laisser des boîtes à idées sur des lieux clés de la commune (Mairie, Foyer rural, Agence Postale Communale, Médiathèque, salle Tolosane, les Jardins d'Oly, 2 groupes scolaires, cabane à livre) afin que les administrés « séniors » laissent leurs remèdes* de grands-mères et/ou de grands-pères.

Réunir ces remèdes dans un livret qu'on laissera à disposition des administrés courant octobre sur les lieux clés.

En amont (travail de partenariat) :

Demander aux enfants la réalisation des boîtes sur le temps ALSH qui seront mises en place mi-septembre. Ainsi les enfants pourront mobiliser leurs grands-parents afin d'obtenir des astuces/remèdes et remplir les boîtes des groupes scolaires.

Faire des annonces sur le téléx pour récolter les astuces/remèdes de grands-parents par conséquent mobiliser les administrés.

Faire venir les aides à domicile du SICOVAL avec leurs bénéficiaires Auzevillois et l'animateur de la maison de retraite avec des résidents afin qu'ils participent à l'action du mardi 8 octobre.

* jardinage/hygiène/beauté/cuisine/santé/bricolage

En parallèle :

Mobiliser les services communaux, la population et les enfants pour que tout le monde soit vêtu de bleu lors du mardi 8 octobre. Et demander à la population d'accrocher un élément

bleu sur leur balcon ou portail. Prévoir que les enfants et les Aînés du groupe des mardis après-midi mangent ensemble le jour de l'action.

Le public :

Tous les administrés peuvent faire partager leurs remèdes/astuces. Et se vêtir de bleu lors du mardi 8 octobre.

Les enfants avec la construction et le « remplissage » des boîtes et le partage d'un repas avec les Aînés du groupe des mardis après-midi.

Faire venir les Aînés de la maison de retraite avec leur Animateur.

Faire venir les administrés avec leur aide à domicile.

Les Aînés du mardi après-midi.

Action du 8 octobre

L'art de prendre soin de soi (14h à 17h)

- 14h à 14h15 : accueil du groupe
- 14h15 à 15h : restitution et choix de ce qui va être noté sur le livret
- 15h à 16h15 : constitution d'une crème maison pour hydrater les mains et application de celles-ci pour ceux qu'ils le souhaitent
- 16h15 à 17h : goûter

❖ **Repas annuel des Aînés**

Le repas des Aînés aura lieu le samedi 23 novembre sous le thème de l'**ALSACE**. Les décors seront élaborés par :

- Des décorations réalisées par les enfants des CLAE
- Les menus et des cigognes créées par les Aînés dans le cadre de l'activité du mardi
- Sets de table par les agents du CCAS
- Le repas et le service effectués avec soin par le service de la restauration scolaire.

Cette année l'animation sera proposée par un chanteur/animateur.

L'accès au repas est fixé aux personnes ayant 67 ans minimum.

L'année dernière le repas était sur le thème du Cabaret et se fut un grand succès.

❖ **Bilan voyage annuel**

Dans le cadre du voyage annuel, une sortie dans le Tarn et Garonne a été organisé le **vendredi 14 juin 2019**.

Les voyageurs ont pu découvrir :

- Visite guidée d'Auvillar, un des plus beaux villages de France, avec sa halle circulaire et son musée

- Dégustation du vin de Brulhois dans une jolie propriété
- Déjeuner dans une auberge qui vaut le détour par son charme et sa cuisine créative
- Visite d'une Chapelle de style baroque
- Visite commentée du conservatoire des métiers d'autrefois pour un retour dans le temps

Le tarif était de **35€** par participant. Le transport en bus avec le transporteur ALCIS a été pris en charge par le CCAS pour un montant de **615€**.
37 personnes ont participé au voyage annuel.

III – RESIDENCE SENIORS

Un de nos objectifs dans le cadre de la politique des Aînés est de favoriser leur maintien à domicile en prévoyant des logements adaptés à leurs besoins.

Ce projet se précise car nous avons prévu l'emplacement de cette résidence dans le plan d'aménagement d'Argento 2 (environ 55 logements).

Un emplacement idéal : pharmacie, professionnels de santé, commerces, transports en commun...

Nous avons déjà rencontré 4 promoteurs (LP promotion, le groupe des Chalets, Bouygues immobilier, les Sénioriales) qui proposent des logements adaptés aux séniors pour garantir leur autonomie (T2 et T3) en location privée ou sociale ou à la vente.

Résidence sécurisée avec régisseur, salle commune pour les loisirs (100m²), terrasse, ascenseurs (R+2), espaces verts paysagers.

La possibilité aux résidents de prendre leur repas dans la salle commune avec un service de restauration sur place a été soulevé. Cette formule augmenterait le prix des loyers et des charges, sachant que la commune peut proposer le portage de repas à ceux qui souhaitent prendre leur repas ensemble ou individuellement.

Il est également évoqué la possibilité que les résidents puissent manger sur un groupe scolaire ne serait-ce qu'une fois par semaine. Actuellement, la collectivité ne peut pas assurer ce genre de service. Notre réflexion se poursuit.

Monsieur François-régis VALETTE précise que le permis d'aménager est prêt mais ne peut pas être déposé car il faut attendre l'avis de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). La DREAL mesure l'impact de l'aménagement urbain sur l'environnement. Et en parallèle, le Plan Local d'Urbanisation doit être révisé (6^{ème} modification).

Ensuite, le cahier des charges doit être finalisé. Un appel d'offre sera donc lancé.

IV –TARIFS ALSH ET RESTAURATION SCOLAIRE

Nous présentons les nouveaux tarifs ALSH et restauration scolaire/CLAE.

L'Accueil de Loisir Sans Hébergement (compétence intercommunale) comprend le mercredi à partir de 12h et toutes les vacances scolaires. Le reste du temps périscolaire est organisé par la collectivité.

En ce qui concerne la restauration scolaire, cette nouvelle grille tarifaire a été délibérée par le Conseil Municipal du 13/06/2019. Les tarifs ont subi une augmentation de 2%.

Le prix de revient d'un repas est de **9,43€** et le coût à la charge de la commune est de **7,40€**

Les tarifs CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole) quant à eux n'ont pas changé.

Ci-dessous les tableaux des tarifs CLAE et restauration scolaire.

Les changements de tarifs des services ALSH du Sicoval sont issus du groupe de travail « Projet Harmonisation des tarifs ALSH enfance » qui a pour objectif de proposer aux bénéficiaires les mêmes tarifs sur tous les ALSH du territoire. Au vu des tarifs historiques pour Auzeville, qui étaient les moins élevés, le projet harmonisation des tarifs est lissé sur plusieurs années, afin de ne pas appliquer une augmentation importante sur une seule année.

Ci-dessous les tableaux :

- *L'analyse comparative en pourcentage des tarifs SICOVAL pour les ALSH mercredi (12h/14h et mercredi après-midi) entre 2018/2019 et 2019/2020*
- *L'analyse comparative en pourcentage pour les ALSH vacances entre 2018/2019 et 2019/2020*

L'augmentation des tarifs ALSH du mercredi entre 12h et 14h est compensée par une participation sociale versée par le CCAS.

A savoir, la facturation de la période 12h-14h est établie sur la base des tarifs demandés par le SICOVAL moins une participation sociale effectuée sur le différentiel avec le prix du repas de la grille tarifaire de la famille. Ainsi, chaque famille bénéficie d'une participation sociale du CCAS de la commune.

Il est à noter également, que la grille tarifaire des services communaux se base sur une modulation à partir des revenus fiscaux, contrairement aux tarifs ALSH, qui eux sont sur une modulation à partir des QF CAF.

Il est important de savoir que le quotient familial CAF (15 tranches grille tarifaire SICOVAL) comprend toutes les prestations sociales et les ressources des familles sans abattements fiscaux :

1/12^e des revenus imposables de l'année civile N-2
(avant l'application des abattements fiscaux)
+ les dernières prestations familiales perçues y compris l'APL
/
2 parts pour les parents ou l'allocataire isolé + ½ part par enfant
+ ½ part supplémentaire pour le 3^{ème} enfant
Ou l'enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

Alors que le revenu fiscal de référence (7 tranches grille tarifaire communale) quant à lui ne comprend pas les prestations sociales et comprend l'application des abattements fiscaux :

Le quotient familial est calculé selon les revenus fiscaux de référence du foyer, divisés par 12 mois, divisés par le nombre de parts fiscales du foyer.

TARIFS SERVICES COMMUNAUX ANNEE 2019-2020

Centre de Loisirs Associé à l'Ecole (CLAE)

QF	TRANCHE QF	TARIFS : LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI			MERCREDI
		Tarif séquence du matin 7h30/8h35	Tarif séquence du midi 12h/13h50	Tarif séquence du soir 16h15/18h30	Tarif séquence du matin 7h30/9h50
Inf à 586	1	0,05	0,08	0,11	0,11
587 à 974	2	0,14	0,24	0,30	0,31
975 à 1146	3	0,24	0,41	0,52	0,53
1147 à 1332	4	0,33	0,57	0,72	0,74
1323 à 1520	5	0,43	0,73	0,91	0,95
1521 à 1674	6	0,49	0,84	1,05	1,09
1675 et au-delà	7	0,53	0,91	1,13	1,17

Restauration Scolaire

QF	Tranche	Tarif repas CLAE
inf à 586	1	0,51 €
587 à 974	2	0,82 €

975 à 1146	3	1,79 €
1147 à 1322	4	2,91 €
1323 à 1520	5	3,98 €
1521 à 1674	6	4,59 €
1675 et au-delà	7	5.00 €

ALSH vacances: comparatif tarifs entre 2018/2019 et 2019/2020

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15
2018/2019	5,74	5,79	5,84	5,89	5,94	5,99	6,04	6,08	10,74	15,07	19,29	21,63	22,06	22,67	23,26
2019/2020	6,13	6,98	8,37	8,84	8,92	8,99	9,07	9,13	16,12	18,4	19,73	21	22,21	23,12	24,01
	0,39	1,19	2,53	2,95	2,98	3	3,03	3,05	5,38	3,33	0,44	-0,63	0,15	0,45	0,75
Augmentatio															
	6,79%	20,55%	43,32%	50,08%	50,17%	50,08%	50,17%	50,16%	50,09%	22,10%	2,28%	-2,91%	0,68%	1,99%	3,22%

ALSH Mercredis après-midi: comparatif tarifs entre 2018/2019 et 2019/2020

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15
2018/2019	1,2	1,28	1,62	1,75	2	2,25	2,6	3,48	6,16	8,64	11,07	12,4	12,65	13	13,34
2019/2020	1,8	1,91	2,43	2,63	3	3,38	3,9	5,22	9,24	12,26	13,15	14	14,81	15,41	16
	0,6	0,63	0,81	0,88	1	1,13	1,3	1,74	3,08	3,62	2,08	1,6	2,16	2,41	2,66
Augmentatio															
	50,00%	49,22%	50,00%	50,29%	50,00%	50,22%	50,00%	50,00%	50,00%	41,90%	18,79%	12,90%	17,08%	18,54%	19,94%

ALSH Mercredis 12h/14h: comparatif tarifs entre 2018/2019 et 2019/2020

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15
2018/2019	4	4,25	4,35	4,55	4,8	5,04	5,45	5,77	6,13	6,4	6,66	6,72	6,79	6,86	6,93
2019/2020	4,09	4,34	4,45	4,65	4,91	5,15	5,37	5,9	6,27	6,54	6,81	6,87	6,93	7,02	7,08
	0,09	0,09	0,1	0,1	0,11	0,11	-0,08	0,13	0,14	0,14	0,15	0,15	0,14	0,16	0,15
Augmentatio															
	2,25%	2,12%	2,30%	2,20%	2,29%	2,18%	-1,47%	2,25%	2,28%	2,19%	2,25%	2,23%	2,06%	2,33%	2,16%

Ecarts de QF CAF par numéro de tranches tarifaires

T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	
entre 0 et 400	401 à 500	501 à 600	601 à 700	701 à 800	801 à 900	901 à 1000	
T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14	T15
1001 à 1200	1201 à 1400	1401 à 1600	1601 à 1800	1801 à 2000	2001 à 2300	2301 à 2600	Sup à 2600

- **Aucune communication pour les changements de tarifs ALSH de la part du SICOVAL**

- **Augmentation environ de 50% les mercredis pour les tranches les plus basses et moyennes.**

V – QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES



La réunion se termine à 19h30